



Rentrer dans le bien en commun après son divorce

Par **sandrabeki**, le **18/05/2016** à **17:52**

Bonjour,

Je suis divorcée et mon ex mari à qui le bien à été attribué pendant la procédure il est resté dans notre maison dont j'ai 62.70% et mon ex 37.30%, j'ai du quitter le domicile avec les enfants car je subissais de harcèlement moral après le divorce il n'y a pas eût d'attribution préférentielle, mon ex est parti de la maison en commun depuis environ 5 mois la laissant à l'abandon le jardin est en friche à l'intérieur il y même des sacs de poubelle ouverts remplis de déchets ont dirait un squat et la serrure ne ferme plus donc la porte ouverte au risque que la maison soit squatté il ne paye que la moitié du crédit et ne paye plus la taxe foncière qui est mensualisé sur le compte commun ou est prélevé aussi le crédit et ce compte est en déficit, aujourd'hui je ne peux pas payer en plus de mon loyer et mes charges l'autre partie du crédit ainsi que la taxe foncière cela me fait déboursé tous les mois 350 euros en plus, monsieur fait le mort ne répond pas au téléphone ni aux messages, le notaire chargé de l'affaire n'arrive pas à le joindre non plus et il ne veut pas vendre, est ce que je peux rentrer dans la maison avec mes enfants et plus tard lui proposer de lui racheter sa part sans qu'il m'oblige à vendre puisque une fois que j'ai engagé des frais que j'ai tout nettoyé je ne veux pas déménager surtout pour les enfants qui ont déjà subi 4 déménagements en 4 ans c'est trop pour eux, je veux récupérer la maison lui acheter sa part et la garder
quels sont les risques pour moi s'il n'y habite plus mais qu'il fait sa déclaration d'impôts à cette adresse
car il est chez sa mère et je ne sais pas s'il à fait les démarches de changement d'adresse

Merci de votre réponse

Cordialement